

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Florian Gander, Patrick Dimier,  
Ana Roch, Francisco Valentin, Thierry Cerutti,  
Jean-Marie Voumard, François Baertschi*

*Date de dépôt : 8 décembre 2021*

## **Proposition de motion pour une solution rapide aux problèmes du stationnement des deux-roues motorisés**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021 la tolérance envers le stationnement des deux-roues motorisés est terminée ;
- que depuis cette date 7000 contraventions ont été émises uniquement durant les 3 semaines qui ont suivi ;
- qu’il n’y a pas d’alternatives en suffisance pour stationner les deux-roues motorisés ;
- qu’il existe une différence de traitement en faveur des vélos qui, eux, ne sont pas soumis à des contraventions en se parquant sur les trottoirs,

invite le Conseil d’Etat

- à procéder à un accroissement majeur des places 2RM dans le canton de Genève ;
- à mettre en place de toute urgence l’adaptation du stationnement cantonal en créant des places de stationnement mixtes ;
- à faire en sorte que ces cases soient clairement identifiables sur la voie publique ;
- à rendre à nouveau mixtes 2RM-vélos les places de stationnement équipées d’agrafes.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier, le stationnement des deux-roues motorisés a été sanctionné de manière abusive voire extrêmement agressive. En effet, 7000 contraventions ont été émises au cours des 3 premières semaines du seul mois de novembre, tout en sachant que nous avons plus de 60 000 deux-roues motorisés immatriculés à Genève pour environ 12 000 places de stationnement, ce qui est clairement inadapté.

La présente motion se veut donc une proposition alternative qui permettrait d'aménager des places de stationnement de manière rapide en utilisant le nombre de places de parking actuel, mais en créant des places dites « mixtes ». Concrètement, cela signifie que certaines places réservées actuellement aux automobiles seraient dorénavant utilisées également par les deux-roues motorisés, lorsqu'elles sont disponibles.

En effet, il serait dès lors possible de permettre à pas moins de 5 deux-roues motorisés de se garer sur une seule place de stationnement pour voiture. Cette possibilité aurait aussi l'avantage de soulager de manière rapide et efficace le manque cruel de places pour deux-roues motorisés avec un coût extrêmement faible.

Cette motion demande également la suppression des agrafes sur les places réservées aux vélos afin que celles-ci puissent être mixtes, car en effet les vélos peuvent légalement se garer sur les trottoirs. Cela pourrait donc contribuer à libérer un grand nombre de places supplémentaires au profit des deux-roues motorisés.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.